

Comité Exécutif Procès-verbal

Jeudi 5 février 2026 (15h15 – 17h30 CEST)

European Food Centre (Wandelaarkaai 7 / 61, 8400 Ostende)

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermudez

[Présentation](#)

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion et des points d'action (02.12.25) : adoptés

Points d'action

- Domaines de compétence
 - Projet de lettre sur les domaines de compétence à modifier et à examiner par procédure écrite.
 - Lettre approuvée par procédure écrite le 21 janvier 2026.
- Présidents, Vice-Présidents et Comité Exécutif
 - Le Secrétariat lancera l'appel à manifestation d'intérêt pour la période 2026-2029.
 - L'appel à manifestation d'intérêt était ouvert du 3 au 19 décembre 2025.

Assemblée Générale et Comité Exécutif

- **Présentation des candidatures aux postes de Vice-Président(s) pour la période 2026-2029**
- **Nomination**

Le Secrétaire Général a rappelé que, comme cela est établi par l'article 4 (2) du Règlement Délégué (UE) 2015/242 de la Commission, les Conseils Consultatifs désignent, par consensus, au moins un Vice-Président. Au moins un des Vice-Présidents est désigné parmi les membres de la catégorie à laquelle le Président n'appartient pas. Il a également rappelé que, conformément à l'article 20 des Statuts, les Vice-Présidents doivent être membres du Comité Exécutif et que les mandats sont de trois ans.

Le Secrétaire Général a fait savoir que, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, Mme Christine Absil (Good Fish Foundation), M. Julien Lamothe (EAPO), et Mme Anne-Mette Bæk (EFFOP) ont manifesté leur intérêt pour le poste de Vice-Présidents. Préalablement à la réunion, Mme Bæk a notifié, par courrier électronique, le retrait de sa candidature, afin de garantir l'équilibre traditionnel des intérêts aux postes de présidence.

Le Comité Exécutif a reconduit, par consensus, Mme Christine Absil et M. Julien Lamothe dans leurs fonctions de Vice-Présidents du MAC pour la période 2026-2029.

Stratégie de l'UE en matière d'action extérieure dans le domaine de la pêche

- **Échange de points de vue exhaustif sur la communication à venir avec Luis Molledo (chef d'unité, MARE B3), Isabelle Garzon (conseillère aux affaires internationales) et des représentants de MARE B3**

Luis Molledo (DG MARE) a expliqué que la stratégie de l'UE en matière d'action extérieure dans le domaine de la pêche intégrerait un ensemble de mesures plus vaste, ainsi que la communication relative à une Vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040, et l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche. L'évaluation est prévue pour le deuxième trimestre 2026, tandis que l'ensemble complet de mesures est prévu pour l'automne 2026. Cet ensemble de mesures se focalisera particulièrement sur deux sujets : la gouvernance internationale et la décarbonation.

M. Molledo a souligné l'importance des consultations des parties prenantes, en mettant en avant la mise en œuvre d'ateliers, de consultations publiques et de réunions avec diverses parties prenantes, y compris les Conseils Consultatifs, les partenaires sociaux et les États membres, jusqu'à la fin du mois de février 2026. Le 5 mars 2026, dans le cadre des Journées européennes de l'océan, une session sera consacrée au « renforcement de la diplomatie de l'UE en faveur de la gouvernance internationale des océans et de la pêche durable ». Il a exprimé sa volonté de recevoir des contributions de la part des parties prenantes afin d'étayer la future communication.

M. Molledo a souligné, concernant le commerce, la forte dépendance du marché de l'UE à l'égard des importations. Plusieurs outils ont été mis en place pour gérer le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, alors que, dans le même temps, de plus en plus de voix s'élèvent pour demander le renforcement de la dimension de durabilité des instruments commerciaux. Il a attiré l'attention sur le cadre des accords de libre-échange, y compris la conclusion des négociations avec l'Inde, les efforts en cours pour approfondir les partenariats économiques existants en Afrique orientale et australe, et l'accord conclu avec les États-Unis sur les droits de douane.

M. Molledo a indiqué que la DG MARE évaluait actuellement la manière d'améliorer les aspects de durabilité du régime des contingents tarifaires autonomes, tout en assurant un équilibre pour garantir l'approvisionnement du marché. Il a rappelé que l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce, entré en vigueur le 15 septembre 2025, est en cours de mise en œuvre. Il a exprimé que, les négociations pour la deuxième phase de l'Accord sur les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche sont en cours. Il a également rappelé que, suite à la récente révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches, de nouvelles exigences en matière de traçabilité étaient désormais mises en place.

M. Molledo a encouragé les membres à répondre à trois questions posées avant la réunion :

1. Comment l'UE peut-elle tirer le meilleur parti de son pouvoir de marché et de son engagement diplomatique afin de promouvoir la gestion durable des pêches et la gouvernance des pêches ainsi que des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs de l'UE ?

2. Quels outils commerciaux et outils de marché existants peuvent être mobilisés avec une plus grande efficacité pour soutenir la pêche durable ? Certains d'entre eux devraient-ils être mieux appliqués et, si oui, de quelle manière ?
3. Quels outils commerciaux et outils de marché complémentaires pourraient permettre de renforcer la durabilité, la compétitivité et la résilience des chaînes de valeur des produits de la mer de l'Union européenne ?

Stefan Meyer (Fischverband) a souligné que l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde offrait des opportunités prometteuses, en particulier en ce qui concerne les produits de l'aquaculture. Par ailleurs, il est important de garantir le respect des normes élevées de l'UE en matière de sécurité alimentaire dans le cadre d'une coopération à long terme. M. Meyer a souligné l'importance des relations à long terme pour les opérateurs économiques. La coopération interentreprises entre les importateurs allemands et les producteurs indiens a permis de placer la barre plus haut que les exigences nationales, démontrant ainsi que les investissements peuvent entraîner des changements positifs à travers tout le secteur. C'est pourquoi, dans le cadre de la politique commerciale, il est nécessaire d'envisager des investissements à long terme.

Luis Molledo (DG MARE) a répondu que l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde, négocié pendant 15 ans, établissait un cadre solide pour faciliter les relations commerciales. M. Molledo a souligné que, dans la mesure où 25 % du PIB de l'UE repose sur le commerce, la Commission s'efforce de consolider et d'étendre les accords de libre-échange. L'accord conclu avec l'Inde devrait avoir des retombées positives. L'accord prévoit certaines dispositions flexibles pour l'UE, qui reposent sur des facteurs ayant trait à la valeur ajoutée. Selon lui, le résultat des négociations est positif pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Dans le cas des produits dits sensibles, comme les conserves de thon, le statu quo a été maintenu, puisqu'il n'y a pas eu de libéralisation. Le Système Généralisé de Préférences a été consolidé, tandis que la flexibilité et les dérogations aux règles d'origine ont été prévues pour certains produits, tels que les crevettes tropicales. Les règles d'origine standard pour les navires de pêche ont été respectées. Bien que l'intérêt offensif pour les producteurs de l'UE ait été limité, le résultat a été positif dans l'ensemble.

Guus Pastoor (Seafood Europe) a affirmé qu'avant d'établir une stratégie pour le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, il était nécessaire d'examiner la politique générale de l'UE en matière de commerce, en particulier les principes généraux appliqués au secteur. En ce qui concerne la durabilité, M. Pastoor estime qu'il est nécessaire de se pencher sur une définition globale dans le contexte des relations commerciales, qui devrait s'appliquer à tous les produits. Il a souhaité savoir si la Commission prévoyait d'analyser les flux commerciaux existants, y compris les points forts et les points faibles, ainsi que les modèles, tels que les performances en matière de durabilité en fonction des origines et des secteurs. Selon lui, cette analyse serait nécessaire avant de pouvoir répondre aux questions posées.

Roberto Alonso (ANFACO-CYTMA) a déclaré être d'accord avec M. Pastoor en ce qui concerne les considérations relatives à la durabilité. M. Alonso a affirmé qu'il était question d'influencer les chaînes d'approvisionnement mondiales et de maintenir une approche capable de résister aux crises. Il a remercié la

DG MARE d'avoir, dans le contexte des négociations des accords de libre-échange, attiré en permanence l'attention de la DG TRADE sur les produits de la pêche et de l'aquaculture sensibles.

M. Alonso, concernant le rôle de l'UE dans la gestion des pêches et les chaînes d'approvisionnement internationales, a rappelé que la part de marché de l'UE était en baisse et que la consommation diminuait également. D'autres marchés, tels que ceux de la Chine et de l'Amérique latine, connaissent une croissance significative, ce qui signifie que l'avantage concurrentiel de l'UE diminue. Selon lui, il convient de remédier à la baisse de compétitivité de l'UE.

M. Alonso a souligné l'importance du principe de cohérence. Étant donné que les débarquements diminuent dans l'UE, il est nécessaire d'augmenter les importations. Parallèlement, les défis géopolitiques se multiplient, notamment en ce qui concerne la fixation des quotas de pêche partagés. Les exigences croissantes en matière d'exportation rendent également le marché de l'UE moins intéressant pour les producteurs des pays tiers.

M. Alonso s'est interrogé sur l'impact potentiel de l'inadéquation entre les attentes en matière de durabilité et les réalités commerciales. Il a cité l'exemple de la fermeture d'usines de farine de poisson au Maroc, prétendument pour des raisons de durabilité, mais qui représentait en réalité l'apparition de barrières commerciales, les exportations de sardines ayant été déplacées vers la Russie. Le manque de flexibilité de l'UE a entraîné une perte de crédibilité.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a affirmé que si, à l'avenir, l'UE ne pouvait plus être le plus grand marché de produits de la pêche et de l'aquaculture, il s'agissait actuellement d'un marché majeur, qui comportait des responsabilités. Les importateurs doivent fournir des produits éthiques et durables. Les secteurs de la capture et de la transformation de l'UE sont censés se conformer à des normes sociales et environnementales élevées, et ces efforts ne doivent donc pas être compromis. Selon elle, il conviendrait d'envisager des normes de durabilité dans le cadre des contingents tarifaires autonomes.

Mme Vulperhorst a souligné que les citoyens de l'UE devraient être en mesure de faire des choix en connaissance de cause. Il est donc pertinent de procéder à une révision de l'Organisation Commune des Marchés afin d'étendre les exigences en matière d'information sur l'origine. Les exigences en matière d'information sur l'État du pavillon seraient également pertinentes, car, par exemple, à l'heure actuelle, il est possible que des produits de la pêche transformés en Norvège aient en fait été capturés dans les eaux russes.

Mme Vulperhorst a appelé à de nouvelles améliorations des conditions environnementales et sociales dans les accords de libre-échange, notamment par l'introduction de dispositions en cas de violation des chapitres sur la durabilité et le développement. En outre, les importations devraient être soumises à des contrôles rigoureux. Selon elle, dans le cadre des Accords de Partenariat dans le domaine de la pêche durable, des possibilités d'améliorer les relations existent. Certains États du pavillon ne contrôlent pas leurs flottes de manière significative, notamment par l'utilisation de pavillons de complaisance.

Janne Posti (Conxemar) a souligné que, dans le cadre des objectifs de simplification, la Commission a présenté plusieurs propositions Omnibus visant à simplifier la législation existante et à renforcer la

compétitivité des opérateurs de l'UE, notamment en facilitant les exigences en matière de conformité. L'objectif est de parvenir à rendre la concurrence plus efficace sur les marchés mondiaux. M. Posti a souhaité savoir comment la stratégie à venir équilibrerait les initiatives décrites, tout en évitant de multiplier les exigences administratives.

M. Posti a rappelé que le nouveau règlement sur les contingents tarifaires autonomes était en cours d'élaboration depuis le début de l'année et que son entrée en vigueur était prévue pour 2027. Les opérateurs de l'UE disposent donc d'un temps limité pour s'adapter à de nouvelles exigences. Il a souhaité savoir si une période de transition serait prévue, car, selon lui, il ne serait pas réaliste pour les opérateurs de s'adapter dans un délai aussi court.

Julien Daudu (EJF) a demandé des informations sur l'état d'avancement du contrôle des importations. Selon lui, la durabilité et la crédibilité du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture dépendent d'une mise en œuvre efficace des exigences, en particulier de contrôles rigoureux des importations et des frontières. M. Daudu a rappelé que la Présidente von der Leyen avait appelé à la diminution de la dépendance de l'UE à l'égard des importations. Il a souhaité savoir comment ces efforts seraient combinés avec l'inefficacité des États membres en matière de contrôle des importations.

M. Daudu, concernant la durabilité, a souligné l'importance d'une application complète du nouveau règlement relatif au travail forcé en vue de remédier au problème lié aux produits provenant de flottes où les droits de l'Homme et les droits du travail sont bafoués. Il s'est félicité du lancement prochain de la base de données du règlement et a demandé des informations sur la collaboration entre la DG MARE et la DG GROW dans ce domaine.

Thibault Pivetta (EMPA) a appelé à une approche plus coordonnée de la politique aquacole dans le contexte de l'action extérieure. En ce qui concerne la gouvernance des océans, M. Pivetta a souligné que certaines questions avaient un impact sur la résilience des écosystèmes aquacoles, ce qui se répercutait sur l'approvisionnement du marché. Dans les forums internationaux, tels que la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, certains concepts émergents, tels que l'aquaculture réparatrice ou régénératrice, sont en train d'être élaborés sans que l'UE n'y apporte une contribution suffisante.

M. Thibault a affirmé que le secteur de l'aquaculture de l'UE était confronté à la concurrence déloyale de pays tiers, tels que les exportations de moules du Chili, qui ne respectent pas les normes environnementales et sociales de l'UE. Il a appelé à une plus grande coordination entre les différentes unités de la DG MARE afin de défendre les producteurs de l'UE et de garantir la réciprocité dans l'accès au marché.

Luis Molledo (DG MARE) a défendu l'idée que la durabilité était renforcée par diverses initiatives, notamment dans le cadre des accords de libre-échange et des dialogues avec les pays tiers. Concernant l'initiative sur le régime des contingents tarifaires autonomes, M. Molledo a reconnu qu'il était nécessaire de parvenir à un équilibre approprié entre la durabilité et l'offre, tout en réduisant les charges qui pèsent sur les importateurs. La simplification restera une priorité, notamment par le biais du système CATCH.

M. Molledo a souligné que plusieurs consultations sur la mise en œuvre du règlement relatif au travail forcé étaient en cours et que les parties prenantes étaient invitées à y contribuer. Les futures mesures devront respecter à la fois la législation de l'UE et les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

M. Molledo, concernant la diminution de la production de l'UE et l'augmentation des importations, a encouragé les membres à partager leurs points de vue sur les instruments politiques existants et potentiels. La stratégie prévue offre l'occasion de réfléchir aux leçons tirées et aux changements politiques potentiels, y compris la coordination de la politique aquacole.

Isabelle Garzon (DG MARE) a souligné qu'une coordination sur l'aquaculture était en cours. La Vision à l'horizon 2040 s'intéressera à la production de l'UE, qu'il s'agisse de captures sauvages ou d'élevage, ainsi qu'aux importations, tout en analysant les lacunes potentielles en matière de politique. Dans le cadre de la stratégie d'action extérieure dans le domaine de la pêche, il serait intéressant d'examiner les produits de l'aquaculture. Mme Garzon a souligné que les accords de libre-échange permettaient une interaction entre les parties sur la durabilité de la pêche. Elle a encouragé les membres à partager leurs points de vue sur la manière dont la DG MARE pourrait en faire davantage en matière de commerce par le biais de ces mécanismes.

Mariana Côte-Real (DG MARE) a indiqué que l'évaluation du régime des contingents tarifaires autonomes serait présentée au cours du premier semestre 2026. La prochaine proposition législative couvrira la période d'application de 2027 à 2029. Mme Côte-Real a souligné que la principale considération serait de trouver un équilibre entre la durabilité, l'approvisionnement et la charge administrative.

Katarina Sipic (Seafood Europe) a souligné que l'UE disposait déjà d'un cadre réglementaire très solide. Selon elle, la DG MARE se concentre trop sur le cadre réglementaire, plutôt que sur l'état de l'industrie, comme le montre le manque d'engagement avec les professionnels de l'industrie. Les opérateurs sont confrontés à des pressions importantes, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre du système CATCH. La taille du secteur diminue, en particulier celle des petites sociétés, qui constituent l'épine dorsale de l'économie de l'UE.

Mme Sipic a mis en garde contre une approche condescendante de la part de l'UE en ce qui concerne les normes des pays tiers. Dans l'UE, la flotte de pêche ne cesse de diminuer, tandis que les petites sociétés disparaissent ou sont rachetées par des multinationales chinoises et américaines. Selon elle, la Commission devrait reconnaître l'importance que revêt le dialogue avec les parties prenantes, en particulier lorsque les importateurs investissent dans les chaînes d'approvisionnement des pays tiers, renforçant ainsi les normes.

Mme Sipic a rappelé que l'UE ne représentait qu'une fraction de l'économie mondiale totale. Par conséquent, la Commission devrait se concentrer sur une mise en œuvre pratique et réalisable des règles, en renforçant les entreprises de l'UE, tout en donnant la priorité à la survie de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture de l'UE.

Daniel Voces (Europêche) a souligné l'importance de prendre en compte le développement de l'offre de l'UE ainsi que de l'offre des pays tiers. Selon le rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de

l'UE, le nombre de navires, l'emploi, les débarquements et la rentabilité ont diminué chaque année. Parallèlement, la consommation de produits issus de la pêche a également diminué. Selon la FAO, ces diminutions ne se produisent qu'en Europe.

M. Voces s'est déclaré opposé à la poursuite de la situation décrite et à la mise en place de nouveaux programmes de démantèlement, qui contribuent à accroître la dépendance à l'égard des importations. Il a demandé que l'accent soit mis sur la sécurité alimentaire, l'autosuffisance et la compétitivité de la flotte. Selon lui, la Politique Commune de la Pêche devrait être révisée afin d'améliorer l'autosuffisance et d'assurer la simplification. Il a averti que le financement sectoriel de la politique de la pêche était en danger, alors que le financement public est essentiel pour la compétitivité.

M. Voces a également affirmé que la mise en place de nouvelles règles n'était pas nécessaire, mais qu'il convenait plutôt de se concentrer sur ce qui ne fonctionne pas. Sur le plan extérieur, l'UE doit défendre ses propres intérêts. Dans le cas du Royaume-Uni, un accord de libre-échange a été mis en place, mais la flotte de l'UE est confrontée à des restrictions d'accès aux eaux. Dans le cas des ressources halieutiques partagées avec les États côtiers, les problèmes persistent, même si l'UE a révisé la législation contre la pêche non durable. L'UE disposait de nombreux outils, mais ne les a pas utilisés, ce qui signifie qu'elle a continué à subir des pertes au niveau international.

M. Voces s'est déclaré satisfait des dialogues existants sur les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable. Il a demandé que l'UE fasse davantage entendre sa voix au sein des organisations régionales de gestion des pêches et qu'elle ait davantage d'alliés. Lors de la transposition des mesures des organisations régionales de gestion des pêches et des conventions internationales, l'UE ne devrait pas imposer des exigences plus élevées au niveau national. Il a reconnu l'importance du Règlement INN et du Règlement relatif au travail forcé, mais a ajouté qu'une plus grande flexibilité était nécessaire, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre du système CATCH. Il convient donc de coopérer avec l'industrie.

M. Voces, sur la diplomatie des océans, a encouragé l'UE à promouvoir la ratification des accords internationaux, tout en évitant de constater de nouveaux objectifs. Par exemple, dans le cas des objectifs internationaux pour la protection des écosystèmes marins, l'UE cherchait à aller au-delà des accords internationaux. Dans le contexte de l'Accord sur la diversité biologique des zones marines ne relevant d'aucune juridiction nationale, le rôle des organisations régionales de gestion des pêches devrait être pris sérieusement en compte. Dans la directive correspondante, il n'y a pas de référence au « principe de non remise en cause ».

M. Voces, à propos de la négociation des accords de libre-échange, a souligné l'importance du dialogue avec les parties prenantes. À titre d'exemple, l'Inde n'a pas ratifié l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port ni la Convention 188 de l'Organisation internationale du travail. Il s'est toutefois déclaré satisfait que la Commission procède à la transposition de la Convention internationale sur les normes en matière de formation, de délivrance des brevets et de veille pour le personnel des navires de pêche.

Thibault Pivetta (EMPA) a exprimé son accord avec Mme Sipic, car la production aquacole est également confrontée à un déclin. Pendant deux années consécutives, la production aquacole a baissé de 6 %. M. Pivetta a souligné que, dans le contexte de la Politique Commune de la Pêche, l'aquaculture ne doit pas être oubliée. Dans le contexte de la diplomatie des océans, les questions relatives à la qualité de l'eau doivent être prises en considération, par exemple l'impact des PFAS sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, le secteur étant confronté à une pollution eutrophique.

Roberto Alonso (ANFACO-CYTMA) a appelé à la prudence quant au fait de baser l'égalité des conditions de concurrence sur les règles de l'Organisation mondiale du commerce, étant donné que des modifications de cette organisation internationale sont envisagées. M. Alonso a souligné que les usines des pays tiers ne disposaient pas de normes environnementales et sociales équivalentes à celles de l'UE et que, par exemple, les salaires minimums n'étaient pas réglementés. Il a exprimé son soutien au Règlement relatif au travail forcé. Bien que l'industrie européenne de la conserve ait des exportations significatives au sein de l'UE, il ne serait pas possible de rivaliser avec les industries des pays tiers. Il a affirmé que le Règlement INN pourrait être trop strict, étant donné qu'il pourrait y avoir des pêcheurs durables opérant dans des pays ayant reçu un carton jaune. Selon lui, pour garantir la compétitivité du secteur, l'UE devrait continuer à investir dans des produits à forte valeur ajoutée.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a souligné qu'au niveau mondial, l'UE était un grand bloc économique. Mme Vulperhorst a reconnu qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour soutenir le secteur de la pêche de l'UE. Parallèlement, il est nécessaire de maintenir des normes environnementales et sociales élevées, au lieu d'un « nivellement par le bas » par le biais d'initiatives de simplification ou d'externalisation des effets externes. Elle a souligné qu'une bonne gestion des pêches, y compris par le biais des Aires Marines Protégées et de leurs retombées, contribuait à accroître l'autosuffisance de l'UE. Elle a demandé que les produits issus de la pêche illégale soient retirés du marché européen, notamment par l'utilisation de contrôles numériques, afin de garantir une concurrence loyale et légale.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a souligné que l'UE devait rester un leader mondial en matière de dimension sociale, en utilisant son pouvoir de marché et ses outils de cohésion pour promouvoir le travail équitable, la justice environnementale et les partenariats axés sur le développement avec les pays tiers. M. Trujillo a souligné l'importance du financement sectoriel pour le secteur de la pêche afin de promouvoir la formation, les infrastructures et la résilience économique. Selon lui, les accords de libre-échange devraient inclure des normes favorisant le développement durable et le partage des bénéfices. Il s'est montré prudent quant à la fragilisation de la gouvernance mondiale et à l'évolution vers des approches unilatérales de la part de blocs concurrents.

Katarina Sipic (Seafood Europe), concernant le développement du prochain règlement relatif aux contingents tarifaires autonomes, a demandé à la Commission de s'engager avec son organisation à un niveau stratégique, en particulier sur les espèces et les volumes couverts. Mme Sipic a mis en évidence les changements sur les marchés mondiaux et les développements géopolitiques, par exemple dans les relations avec la Russie et les États-Unis.

Bertrand Charron (ASC) a souligné que divers cadres internationaux devraient être pris en compte par l'UE dans le contexte de la durabilité et du financement des marchés mondiaux. Selon lui, des cadres de financement bleus pourraient permettre d'améliorer la situation de l'aquaculture dans l'UE ainsi que les importations d'aquaculture durable, notamment grâce à l'élaboration d'indicateurs clés de performance et de critères de durabilité. Les outils et critères existants, tels que la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, le règlement relatif au travail forcé et la taxonomie de l'UE sur l'aquaculture, devraient être exploités. Les grandes entreprises de l'UE pourraient aligner leurs stratégies sur les indicateurs clés de performance définis. La task-force sur les informations financières relatives à la nature devrait également être prise en compte. Il a ajouté que, dans le contexte de la production aquacole, 70 à 80 % des impacts provenaient des ingrédients.

Guus Pastoor (Seafood Europe) a appelé à une approche plus positive, rappelant que, selon les prévisions de la FAO, une évolution positive du marché était attendue, y compris une augmentation de la consommation due à l'accroissement de la population. Les perspectives pour les sociétés de transformation sont positives. La diminution de la production de l'UE est négative, mais il existe également des possibilités de développer des produits à plus forte valeur ajoutée. M. Pastoor a reconnu que la baisse de la production de l'UE contribuait à des tensions. Par exemple, aux Pays-Bas, la production de moules a diminué en raison de la fermeture des zones de production.

M. Pastoor a souligné l'étendue et l'utilité des instruments dont dispose l'UE. Selon lui, la Commission devrait analyser l'origine des importations et traiter les problèmes dans des points chauds spécifiques, au lieu de réglementer à outrance avec des mesures générales couvrant tous les produits de la pêche et de l'aquaculture. Les produits entrant sur le marché de l'UE sont généralement de bonne qualité, y compris en ce qui concerne la durabilité et la certification. Il a ajouté que la durabilité était nécessaire, mais aussi la disponibilité.

Luis Molledo (DG MARE) a salué les contributions utiles fournies par les membres. M. Molledo a souligné qu'en raison des nombreuses parties impliquées, y compris la Commission, les États membres et le Parlement européen, la mise en œuvre pourrait se révéler difficile. En ce qui concerne les changements potentiels de l'Organisation mondiale du commerce, il a souligné que l'UE restait attachée au multilatéralisme et à un ordre solide fondé sur des règles. En ce qui concerne les différentes questions soulevées par les membres, il les a encouragés à fournir à la DG MARE des exemples spécifiques de mesures visant à renforcer la production et l'autosuffisance de l'UE.

Isabelle Garzon (DG MARE) a indiqué que la DG MARE avait dressé la carte de la législation horizontale de l'UE applicable aux produits de la pêche et de l'aquaculture et à la chaîne de valeur. Mme Garzon a encouragé les opérateurs à se pencher également sur l'applicabilité des différents textes législatifs, tels que la directive de vigilance des entreprises en matière de durabilité, le règlement sur le travail forcé et la taxonomie, et à se demander si ces textes sont clairs et adaptés à l'objectif visé. La DG MARE étant en phase d'analyse, les contributions concrètes des parties prenantes seraient les bienvenues, y compris sur les cadres juridiques relevant de la responsabilité d'autres directions générales de la Commission.

Le Président a encouragé les services de la Commission à poursuivre l'engagement avec les parties prenantes concernées, en tenant compte notamment des moyens de subsistance en jeu. Elle a encouragé la Commission à proposer des calendriers réalistes, y compris des périodes de transition, pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives politiques.

- **Compte-rendu de Julien Lamothe, Président du Groupe de Travail 1**

Julien Lamothe (EAPO) a indiqué que, lors de la réunion du 4 février 2026 du Groupe de Travail 1 :

- un représentant de la plateforme Catch Welfare a présenté des solutions visant à améliorer le bien-être animal dans le secteur de la pêche ;
- Un représentant du projet VeriFish a présenté les travaux en cours ;
- Un représentant de la DG MARE a présenté le Programme de Travail de l'EUMOFA pour 2026 ;
- Un représentant d'Oceana a présenté une étude sur les pavillons de complaisance ;
- Les membres ont examiné le projet d'avis sur l'édition 2026 du rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union européenne du CSTEP.

M. Lamothe a indiqué que le Groupe de Travail était parvenu à un accord sur le projet d'avis, à l'exception du dernier paragraphe, qui faisait l'objet d'un avenant proposé par WWF et Europêche.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'avant la réunion, Mme Laure Guillevic (WWF) et M. Daniel Voces (Europêche) étaient parvenus à un accord sur l'avenant au dernier paragraphe du projet d'avis.

Le Comité Exécutif a approuvé l'avis sur le « Rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE (2026) ».

- **Compte-rendu de Pierre Commère, Président du Groupe de Travail 2**

Le Secrétaire Général, au nom de Pierre Commère (Seafood Europe), a indiqué que, lors de la réunion du 5 février 2026 du Groupe de Travail 2 :

- Un expert de l'EUMOFA a présenté l'édition 2025 du rapport « Le marché européen du poisson » ;
- Un représentant du groupe de travail de l'UE sur la traçabilité et la confiance dans l'alimentation a fait une présentation sur la collaboration entre projets pour des chaînes d'approvisionnement alimentaire résilientes, transparentes et durables dans l'UE ;
- Des représentants de AECOC, MSC, et GDST ont fait des présentations sur la mise en œuvre de la traçabilité, y compris des projets sur la traçabilité numérique et l'interopérabilité ;
- Les membres ont échangé des points de vue avec des représentants de la DG MARE sur la mise en œuvre du système CATCH ;

- En tant que Questions diverses, les membres ont répondu positivement à une demande du Conseil Consultatif pour les stocks pélagiques de collaborer sur des avis communs concernant la Russie.

- **Compte-rendu de Benoît Thomassen, Président du Groupe de Travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a indiqué que, lors de la réunion du 4 février 2026 du Groupe de Travail 3 :

- Un représentant d'Oceana a présenté une étude sur les produits de la mer non étiquetés ;
- Un représentant de l'EEB a présenté un rapport sur la contamination par les PFAS ;
- Un représentant de l'ORPAGU a présenté un décalogue sur la consommation de poisson, la santé et la durabilité ;
- Les membres ont examiné un projet d'avis sur les mollusques bivalves dans le cadre de l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ;
- Le Secrétaire Général a fait le point sur les travaux du Groupe de Discussion sur la compétitivité, la simplification et la réduction de la charge administrative.

M. Thomassen a indiqué que, comme voie à suivre, le Groupe de Travail avait convenu de poursuivre l'élaboration d'un projet d'avis sur l'interaction entre le sélénium et le mercure, d'un projet d'avis sur la contamination par les PFAS et d'un autre projet d'avis sur l'accord UE-Royaume-Uni. Il a également indiqué que le Groupe de Travail était parvenu à un accord sur le projet d'avis concernant les mollusques bivalves.

Le Comité Exécutif a approuvé l'avis sur les « Mollusques bivalves dans le cadre de l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ».

Questions diverses

Aucune.

Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Omega3 PO	Observateur
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociación de Armadores de Punta Del Moral	Observateur
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Caroline Gamblin	PACT'ALIM	Observateur
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Falke De Sager	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Guus Pastoor	Seafood Europe	Membre
Isabelle Garzon	European Commission	Expert
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Observateur
José Maria Gallart	OPP Almería	Observateur
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Katarina Sipic	Seafood Europe	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Linda Zanki Duvnjak	OP Friska Riba	Observateur
Linne Verhoeven	Seafood Europe	Membre
Luis Molledo	European Commission	Expert



Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Mariana Côrte-Real	European Commission	Expert
Marine Cusa	Oceana	Membre
Matthew Gréant	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Pedro Hernandez Saez	CARBOPECA	Observateur
Pedro Luis Casado Lopez	Asociación de Armadores de Punta Del Moral	Observateur
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	Seafood Europe	Membre
Roberto Alonso	ANFACO-CYTMA	Membre
Stefan Meyer	Fischverband	Observateur
Sylvie Becaus	VVV	Observateur
Thibault Pivetta	EMPA	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Violaine De Neef	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Yobana Bermúdez	Seafood Europe	Présidente